



DEPARTEMENT
LOIRE

République Française
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE **St Marcel d'Urfé**
PROCES-VERBAL DE SEANCE
Séance du 13 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le 13 février à 20 heures, l'assemblée régulièrement convoquée le 7 février 2025 s'est réunie dans la salle du conseil municipal pour une séance ordinaire sous la présidence de Mr CROZET Guy, Maire

Nombre de membres en exercice : 8

Présents 7

Représentés : 0

Votants : 7

PRÉSENTS : Mme Jacqueline GUILLOT, Mme Pascale MEILLAND.

Mrs Michel CHABRÉ ; Xavier COHAS ; Guy CROZET ; Xavier DEJOB ; Michel GROSBELLET.

REPRÉSENTÉS :

ABSENTS EXCUSÉS : Emmanuel PHILIPPON.

ABSENTS :

Secrétaire de séance : Michel CHABRÉ

Ordre du jour

- 1/ Choix du secrétaire de séance
- 2/ Approbation et signatures du Procès-verbal de la séance précédente
- 3/ Délibérations
 - 1) EGLISE : réfection de l'intérieur : sollicitation d'une subvention à La Région, au Département et à l'Etat.
 - 2) PARKING MAIRIE : choix de l'entreprise et demande de subvention au Département.
 - 3) PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE: mandatement du CDG42 afin de mener pour le compte de la commune, la procédure de mise en concurrence nécessaire à la conclusion d'une convention de participation pour le risque "santé "
 - 4) ASSAINISSEMENT : Présentation et vote de la redevance Performance des systèmes d'assainissement collectif pour l'année 2025.
 - 5) SUBVENTION : Sou des écoles RPI Cezay Ailleux St Martin la Sauveté : subvention exceptionnelle pour voyage scolaire en avril.
- 4/ Compte-rendu de commissions
- ...
- 5/ Informations / questions diverses
 - Le Relais d'Urfé
 - Terrain du lotissement
 - Appartement de la mairie
 - ...

Accueil et présentation de l'ordre du jour par M. le Maire.

1/ Choix du secrétaire de séance

Michel Chabré est désigné secrétaire de séance

2/ Approbation et signatures du Procès-verbal de la réunion précédente

Le procès-verbal de la réunion de décembre a été approuvé à l'unanimité des personnes présentes.

1) **EGLISE : réfection de l'intérieur : sollicitation d'une subvention à La Région**

Suite à la discussion lors de la dernière séance du conseil municipal concernant la réfection de l'intérieur de l'église, un premier devis a été demandé à la société HB Façades qui a rénové l'église de Grézolles et St Julien d'Oddes. Le montant s'élève à 48 500€ pour la totalité des murs et voutes.

Le Conseil est d'accord pour que des devis soient demandés à d'autres entreprises. Avant de réaliser cette rénovation, les fuites en toiture devront être traitées et un entretien régulier des chéneaux (nettoyage, suivi) devra être mis en place.

M le Maire demande l'autorisation de solliciter la Région, le Département et l'Etat pour obtenir des subventions.

Après en avoir délibéré le Conseil autorise à l'unanimité des personnes présentes M le Maire à demander les subventions.

2) **PARKING MAIRIE : choix de l'entreprise et demande de subvention au Département.**

Un devis a été demandé aux entreprises Colombat, Siterre et Marcon. Le coût total, en incluant le déplacement du coffret électrique de l'éclairage public par le SIEL, étant inférieur à la limite fixée par le Conseil (28000€), le Conseil donne son accord pour poursuivre le projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité des personnes présentes retient l'entreprise Marcon pour réaliser les travaux (devis à 15 399€) et autorise M le Maire à demander une subvention au département.

3) **PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE: mandatement du CDG42 afin de mener pour le compte de la commune, la procédure de mise en concurrence nécessaire à la conclusion d'une convention de participation pour le risque "santé "**

En 2026, la commune aura l'obligation, de proposer à ses agents une mutuelle santé et de participer au paiement des cotisations. Le CDG42 propose de réaliser un appel d'offre auprès de différents assureurs pour sélectionner un prestataire dont pourraient bénéficier les collectivités le souhaitant.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité des personnes présentes donne son accord pour mandater le CDG42 pour un appel d'offre. En parallèle, le Conseil demande que la possibilité de proposer la mutuelle communale soit regardée.

4) **ASSAINISSEMENT : Présentation et vote de la redevance Performance des systèmes d'assainissement collectif pour l'année 2025.**

En 2025 l'agence de l'eau modifie le calcul des redevances aussi bien pour l'eau potable que pour l'assainissement. Pour l'eau potable, c'est le syndicat de la Bombarde qui traite le sujet. Il est à noter cependant la possibilité pour les agriculteurs, disposant d'un compteur exploitation, d'être exonérés de ces redevances.

Pour l'assainissement, la redevance actuelle à 16 cts/m³ sera remplacée par une redevance modulée en fonction de la performance de notre réseau d'assainissement. Le tarif de base étant de 28cts/m³, avec la modulation, le coût pourra aller de 8,4cts/m³ à 19,6cts/m³. L'évaluation de la performance s'effectue chaque année et détermine ainsi le montant de la redevance annuelle.

Pour 2025, année charnière, le montant de 8,4 cts/m³ est demandé.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité des personnes présentes donne son accord pour une redevance à 8,4cts/m³ en 2025.

5) **SUBVENTION : Sou des écoles RPI Cezay Ailleux St Martin la Sauveté : subvention exceptionnelle pour voyage scolaire en avril.**

Le RPI de Cezay Ailleux St Martin la Sauveté demande une subvention pour organiser une classe de découverte en Avril. Un enfant de la commune est scolarisé dans cet établissement. En fonction de notre règlement, une subvention de 60€ est proposée

Après en avoir délibéré, le Conseil accepte à l'unanimité des personnes présentes le versement de cette subvention de 60€.

4/ Compte-rendu de commissions

Salle des fêtes : L'augmentation du tarif de l'électricité lors de la location surprend quelques usagers. Cette augmentation importante est due à une stagnation du prix depuis plusieurs années alors que le tarif du fournisseur augmentait. Le futur réservant vraisemblablement encore des augmentations, le Conseil décide de rester sur le tarif décidé.

La question de la rénovation du parquet est à nouveau posée compte-tenu qu'il n'est plus possible de le poncer. La meilleure solution doit être trouvée en fonction des contraintes techniques, parquet flottant, carrelage...Prendre l'avis de professionnels.

Voirie : La politique de subvention des travaux de voirie par de Département va être modifiée. Certains types de travaux (bi-couche...ne seront plus subventionnés). Le plan de la voirie à prendre en charge en 2025 doit être affiné en prenant en compte ce changement.

Lotissement : Si le permis de construire déposer est accepté, la parcelle devra être divisée. L'acquéreur potentiel achètera les 2 parcelles.

Appartement mairie :

Avant d'être reloué, l'appartement libre sera soumis à un diagnostic énergétique.

Adressage : Un devis pour un panneau d'orientation a été fourni par la société 3fois4 de Montbrison. Coût total 870€ TTC. Le panneau lui-même 210€ TTC le reste étant le coût de la composition graphique. Compte tenu du coût raisonnable du panneau, le Conseil propose d'installer un panneau sur la place et un autre vers la salle des fêtes. Un nouveau devis sera demandé.

5/ Informations, questions diverses

L'opération J'aime la Loire propre aura lieu le samedi 15 mars. Organisation identique aux autres années.

Une commémoration de la fin des hostilités en Afrique du nord (19 mars) aura lieu le samedi 22 mars à 11h en présence des Anciens d'Algérie.

Réunion de préparation du budget 2025 en présence du comptable du trésor le 27 mars à 16h.

Fin de séance 23h00

Fait à St Marcel d'Urfé Le 13 février 2025

Secrétaire de séance
Michel CHABRÉ

Le Maire
Guy CROZET